



PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME**

Recueil spécial n° 19 - Mai 2007

du 9 mai 2007

PREFECTURE

Direction des ressources humaines
et des moyens

**Ouverture d'un recrutement par voie de PACTE pour l'accès au corps
des ouvriers professionnels du ministère de l'intérieur
et de l'aménagement du territoire**

RECTORAT

**Ouverture du concours interne d'adjoint administratif de 1ère classe
au titre de la session 2007**

Sommaire

Sommaire	1
1. PREFECTURE de la Seine-Maritime.....	2
1.1. D.R.H.M. ---> Direction des Ressources Humaines et des Moyens	2
07-0335-Ouverture d'un recrutement par voie de PACTE pour l'accès au corps des ouvriers professionnels du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire	2
2. RECTORAT DE ROUEN	3
2.1. Secretariat General	3
07-0340-Arrêté d'ouverture de concours interne d'adjoint administratif de 1ère classe - session 2007	3

1. PREFECTURE de la Seine-Maritime

1.1. D.R.H.M. ---> Direction des Ressources Humaines et des Moyens

07-0335-Ouverture d'un recrutement par voie de PACTE pour l'accès au corps des ouvriers professionnels du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire

P R É F E C T U R E D E L A S E I N E - M A R I T I M E

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES MOYENS
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SECTION CONCOURS

Rouen, le 3 mai 2007

Affaire suivie par Véronique PRAWITZ
☐ 02.32.76.54.36
Fax 02.32.76.54.61
☐ veronique.prawitz@seine-maritime.pref.gouv.fr

Le Préfet
de la Région de Haute Normandie
Préfet de la Seine-Maritime

ARRETE

Objet : Ouverture d'un recrutement par voie de PACTE pour l'accès au corps des ouvriers professionnels du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, et notamment son article 22 bis,

VU l'ordonnance n°2005-901 du 2 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique d'Etat.

VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 2005-902 du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU l'arrêté du ministère d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, en date du 12 avril 2007, autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un recrutement par la voie du « parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) pour le recrutement d'ouvriers professionnels - services déconcentrés préfectorales.

ARRETE

Article 1 : Est autorisée, au titre de l'année 2007, l'ouverture d'un recrutement par la voie des parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) pour 2 ouvriers professionnels dans la branche d'activité Maintenance des bâtiments, spécialité installation sanitaire et thermique.

Article 2 : Le nombre total des places offertes au recrutement visé à l'article précédent est fixé à 2 : un poste pour la préfecture de ROUEN et un poste pour la sous-préfecture du HAVRE.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 1er juin 2007, terme de rigueur.

Article 4 : M. le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Signé Claude MOREL

2. RECTORAT DE ROUEN

2.1. *Secretariat General*

07-0340-Arrêté d'ouverture de concours interne d'adjoint administratif de 1^{ère} classe - session 2007

ACADEMIE DE ROUEN
DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

ARRETE D'OUVERTURE DU CONCOURS INTERNE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{er} CLASSE AU TITRE DE LA SESSION 2007

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE ROUEN

Vu l'arrêté ministériel du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves du concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'administration centrale et des adjoints administratifs des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale

Vu l'arrêté du 30 mars 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints administratifs des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale

ARRETE

ARTICLE 1 :

Les registres d'inscription du concours interne d'Adjoint Administratif de 1^{er} classe sont ouverts du samedi 21 avril 2007 au mercredi 16 mai 2007.

Les confirmations d'inscription devront être retournées pour le mardi 29 mai 2007.

ARTICLE 2 :

L'épreuve écrite aura lieu le Mercredi 13 juin 2007.

La date de l'épreuve pratique sera communiquée ultérieurement.

ARTICLE 3 :

Le Secrétaire Général de l'Académie de Rouen est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROUEN, le 27 avril 2007

Le Recteur

Jean-Jacques POLLET